

RAPPORT FINANCIER

AU

30 JUIN 2026

SOMMAIRE

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	4
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	4
1.2. ACTIVITE COMMERCIALE DU CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE	7
1.3. FAITS MARQUANTS	8
1.4. COMPTES CONSOLIDES.....	8
1.4.1. <i>Résultat consolidé</i>	10
1.4.2. <i>Bilan consolidé</i>	11
1.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE	13
2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES.....	14
2.1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES.....	14
2.2. FACTEURS DE RISQUES	15
2.2.1. <i>Risques de crédit et de contreparties</i>	15
2.2.2. <i>Risques financiers</i>	17
2.2.3. <i>Risques opérationnels et risques connexes</i>	21
2.2.4. <i>Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue</i>	24
2.2.5. <i>Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France</i>	29
2.2.6. <i>Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole</i>	31
2.3. GESTION DES RISQUES	33
2.3.1. <i>Risques de crédit</i>	33
2.3.2. <i>Risques de marché</i>	42
2.3.3. <i>Gestion du bilan</i>	44
2.3.4. <i>Risques opérationnels</i>	49
2.3.5. <i>Risques juridiques</i>	51
2.3.6. <i>Risques de non-conformité</i>	51

II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2026

CADRE GENERAL	52
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	52
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	53
COMPTE DE RESULTAT	53
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	54
BILAN ACTIF	55
BILAN PASSIF	56
TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	57
TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE	59
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	62
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES.....	62
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i>	62
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i>	65
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	67
2.1 <i>Principales opérations de structure</i>	67
2.2 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026</i>	68
3 RISQUE DE CREDIT	69
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i>	69
3.2 <i>Expositions au risque souverain</i>	76

4	NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	79
4.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i>	79
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i>	80
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	80
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>	82
4.5	<i>Produits (charges) nets des autres activités.....</i>	82
4.6	<i>Charges générales d'exploitation.....</i>	82
4.7	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	83
4.8	<i>Coût du risque</i>	83
4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	84
4.10	<i>Impôts.....</i>	84
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....</i>	86
5	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	88
6	NOTES RELATIVES AU BILAN.....	88
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	88
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>	89
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti.....</i>	91
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti.....</i>	92
6.5	<i>Instruments avec évènement éventuel.....</i>	93
6.6	<i>Immeubles de placement</i>	94
6.7	<i>Provisions</i>	94
6.8	<i>Capitaux propres</i>	95
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	97
8	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....	99
8.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....</i>	99
8.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.....</i>	102
9	PARTIES LIEES	105
10	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026.....	107

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2026

IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2026

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

1. Examen de la situation financière et du résultat

1.1. Environnement économique et financier

Rétrospective 1^{er} semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnements (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente

¹ A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

(hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (*Memorandum of Understanding, MoU*, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce *MoU* (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les **Etats-Unis** sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « *Big, Beautiful Bill* », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la **zone euro**, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En **France**, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'atteindrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». **Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes.** En dépit d'un risque désormais haussier, la **Fed** devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des *Fed funds* à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la **Fed** procéderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la **BCE**, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des **taux d'intérêt**. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (*swaps*) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux **États-Unis**, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la **zone euro**, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, **la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro**, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.2. Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France

A 60,8 milliards d'euros, les encours de crédit sont en hausse sur un an glissant (+6,6%), portés par l'habitat, les entreprises et professionnels, tandis que le crédit à la consommation croît de façon plus mesurée.

Le premier semestre 2026 est marqué par une progression des encours de collecte de 6,9%. La collecte de bilan demeure bien orientée malgré la réorientation progressive de l'épargne vers l'assurance vie, au détriment de livrets/PEL et DAT.

	Encours 30/06/26 (milliards d'€)	Evolution sur un an (en %)
Encours total de collecte	96,5	+6,9%
- Dont collecte bancaire	57,5	+6,4%
- Dont assurance-vie	15,6	+9,6%
- Dont collecte OPCVM et comptes titres	23,3	+6,3%
Encours total de crédits	60,8	+6,6%
- Dont crédits à l'habitat	39,6	+6,1%
- Dont crédits Entreprises	11	+8,3%
- Dont crédits aux collectivités publiques	2,4	+7,1%
- Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	5,3	+8,9%
- Dont crédits à la consommation et divers	2,4	+2,0%

Les encours de crédit et de collecte confiés par nos clients dépassent 157 milliards d'euros.

Avec plus de 50 000 nouveaux clients au 1^{er} semestre le stock de clients augmente sur 1 an.

1.3. Faits marquants

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %) pour un montant de 500 millions d'euros.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a cédé des prêts à l'habitat pour un montant de 196 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2026. Elle a souscrit pour 93,1 millions d'euros de titres senior et 9,8 millions d'euros de titres subordonnés.

1.4. Comptes consolidés

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France présente des comptes consolidés semestriels en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Depuis le 30 juin 2025, la SAS Socadif Dette Privée, la SAS CA Ile-de-France Transitions et la SCI Ile-de-France ont dépassé les seuils de significativité et sont entrées dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2026, ce périmètre est constitué des structures suivantes :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France
- 52 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La S.A. SOCADIF
- La S.A.S. Bercy Champ-de-Mars
- La SCI Bercy Villiot
- La SAS CA IDF Transition
- La SAS Socadif dette privée
- La SCI Ile-de-France
- Les FCT CA Habitat 2024, 2025 et 2026, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2024, avril 2025 et avril 2026, regroupées dans une Société Technique de Titrisation (STT)

Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale au 30/06/26

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe	Contribution au résultat net consolidé du groupe
Caisse régionale + STT	590 782	235 798	156 265
Caisses locales	2 873	1 455	765
Socadif	4 355	3 749	3 619
Bercy Champ de Mars	94	-1 422	-1 090
Bercy Villiot	2 113	1 327	1 327
CA IDF Transition	-140	-158	-158
Socadif Dette Privée	293	151	209
SCI Ile de France	-115	103	103
	600 255	241 003	161 040

1.4.1. Résultat consolidé

Montant en K€	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
PNB	600 255	540 819	59 436	11,0%
Charges générales d'exploitation	-359 252	-344 971	-14 281	4,1%
Résultat brut d'exploitation	241 003	195 848	45 155	23,1%
Coût du risque	-42 980	-38 813	-4 167	10,7%
Résultat avant impôt	198 025	157 051	40 988	26,1%
Impôt sur les bénéfices	-36 855	-19 605	-17 250	88,0%
Résultat net	161 170	137 446	23 724	17,3%
Résultat net part du groupe	161 040	137 446	23 594	17,2%

Le Produit Net Bancaire est en hausse de 11% par rapport au premier semestre 2025 et dépasse les 600 millions d'euros.

Dans un contexte d'activité commerciale dynamique, le PNB bénéficie d'abord d'un net redressement des marges d'intérêts, favorisé par la hausse des taux moyens du stock de crédits à la clientèle ainsi que par la baisse des coûts moyens de la collecte clientèle et des ressources de marché, en dépit de la baisse des revenus issus des produits de couverture de taux.

Dans une moindre mesure, les portefeuilles obligataires contribuent aussi à cette évolution, qui enregistrent une hausse de leurs revenus, notamment ceux indexés sur l'inflation.

Les charges générales d'exploitation progressent de 4,1%, à 359 millions d'euros, reflétant les investissements réalisés pour accompagner le développement de l'activité, tant dans les ressources humaines que dans des projets de transformation et de digitalisation de la Caisse Régionale.

Dans ce contexte, **le RBE, à 241 millions d'euros, enregistre une forte progression de plus de 23%,**

Le coût du risque est en hausse sur le semestre, à près de 43 millions d'euros, mais demeure stable sur un an glissant, à 13 bp des encours de crédits.

Il est marqué par une augmentation des dotations aux provisions sur les crédits dont le risque est avéré (Stage 3), concentrées sur un petit nombre de dossiers, en dépit de l'impact favorable d'un ajustement des modalités de calcul de la provision pour actualisation.

Les provisions non affectées sur les créances saines (Stage 1 et 2) subissent l'effet défavorable des mises à jour du modèle pour intégrer le contexte économique et notamment celui du moyen orient.

Le taux de créances dépréciées sur encours brut⁴ demeure cependant maîtrisé, à 1,2% et stable par rapport au 31/12/2025.

La charge fiscale est en forte hausse, en lien avec l'augmentation du résultat avant impôt et l'intégration d'une surtaxe de 11 millions d'euros.

Enfin, le résultat net part du groupe de l'exercice s'établit à 161 millions d'euros, en hausse de 17,2% par rapport au premier semestre 2025.

⁴ Le taux de créances dépréciées sur encours brut correspond au rapport entre les créances douteuses et les encours de crédit bruts comptables

1.4.2. Bilan consolidé

L'actif :

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	79 409	89 310	-9 901	-11,09%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 734 147	1 532 582	201 565	13,15%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	283 577	272 145	11 432	4,20%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	1 450 570	1 260 437	190 133	15,08%
Instruments dérivés de couverture	756 812	842 321	-85 509	-10,15%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 891 404	4 391 201	500 203	11,39%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	580 524	234 532	345 992	147,52%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	4 310 880	4 156 669	154 211	3,71%
Actifs financiers au coût amorti	73 389 860	71 998 022	1 391 838	1,93%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	8 666 247	9 618 818	-952 571	-9,90%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	60 200 947	58 096 780	2 104 167	3,62%
<i>Titres de dettes</i>	4 522 666	4 282 424	240 242	5,61%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-626 631	-695 498	68 867	-9,90%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	82 023	50 032	31 991	63,94%
Comptes de régularisation et actifs divers	619 904	605 940	13 964	2,30%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	150 907	132 155	18 752	14,19%
Immobilisations corporelles	220 083	201 025	19 058	9,48%
Immobilisations incorporelles	312	293	19	6,48%
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	81 298 230	79 147 383	2 150 847	2,72%

Le total bilan de la Caisse régionale est en progression de près de 3% par rapport au 31/12/2025.

A l'actif, l'essentiel de cette croissance provient :

- De l'augmentation des encours de prêts et créances sur la clientèle, reflet de l'activité commerciale de la Caisse régionale, notamment sur le marché de l'habitat. Cette hausse des emplois sur les encours de crédit s'accompagnant d'une baisse des placements effectués auprès du Groupe Crédit Agricole (Prêts et créances sur les établissements de crédit).
- De la réévaluation de titres de participation groupe (instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables),

Le passif :

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Banques Centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	281 680	271 192	10 488	3,87%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	281 680	271 192	10 488	3,87%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	234 709	222 457	12 252	5,51%
Passifs financiers au coût amorti	69 698 615	67 955 794	1 742 821	2,56%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	31 726 230	31 410 281	315 949	1,01%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	37 428 406	36 094 947	1 333 459	3,69%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	543 979	450 566	93 413	20,73%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 302	12 161	-4 859	-39,96%
Passifs d'impôts courants et différés	81 923	26 237	55 686	212,24%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 654 318	1 588 942	65 376	4,11%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	105 305	119 585	-14 280	-11,94%
Dettes subordonnées	0	0	0	
Total dettes	72 063 852	70 196 368	1 867 484	2,66%
Capitaux propres	9 234 378	8 951 015	283 363	3,17%
Capitaux propres part du Groupe	9 226 984	8 943 751	283 233	3,17%
Capital et réserves liées	356 707	352 085	4 622	1,31%
Réserves consolidées	6 955 341	6 747 730	207 611	3,08%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 753 897	1 607 720	146 177	9,09%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	161 040	236 217	-75 177	-31,83%
Participations ne donnant pas le contrôle	7 394	7 264	130	1,79%
TOTAL DU PASSIF	81 298 230	79 147 383	2 150 847	2,72%

Au passif, la progression du total bilan est le fait de la collecte auprès de la clientèle, qui augmente d'1,3 milliards d'euros, en lien avec les souscriptions nouvelles de comptes et dépôts à terme ainsi que la hausse des encours sur les dépôts à vue.

Parallèlement et en conséquence de cette collecte, les besoins de refinancement effectués auprès du Groupe Crédit Agricole sont en nette diminution (dettes envers les établissements de crédit).

Témoignant de la solidité de la structure financière de la Caisse régionale, ses fonds propres se renforcent à nouveau, pour dépasser les 9 milliards d'euros. Ils intègrent la mise en réserve d'une partie du résultat 2025 après distribution aux porteurs de CCI, CCA et parts sociales, ainsi que la revalorisation par capitaux propres des titres de participation groupe.

1.5. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire de nature à impacter les comptes arrêtés au 30 juin 2026

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1. Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet du Crédit agricole d'Ile-de-France, rubrique « informations réglementées » (<https://ca-paris.com/finance/information-reglementee/>) dans le document « Informations au titre du Pilier 3 ».

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	5 410 672	5 539 101
dont Instruments de capital et réserves	9 029 412	8 895 037
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(3 618 740)	(3 355 936)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	5 410 672	5 539 101
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	28 000	66 732
FONDS PROPRES TOTAUX	5 438 672	5 605 832
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	23 393 829	24 113 436
RATIO CET1	23,13%	22,97%
RATIO TIER 1	23,13%	22,97%
RATIO TOTAL CAPITAL	23,25%	23,25%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	73 529 070	70 392 398
RATIO DE LEVIER	7,36%	7,87%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention de certificats coopératifs d'investissements émis par la Caisse régionale du fait de sa structure.

La partie 2.3 « Gestion des risques » du présent chapitre expose les dispositifs mis en œuvre pour gérer les risques.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.2.1. Risques de crédit et de contreparties

a) **Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé. Le risque de crédit affecte ses comptes consolidés lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, elle est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit de la Caisse régionale mesurée en exposition au défaut (EAD) s'élevait à 68,2 milliards d'euros. Celle-ci est répartie à hauteur de 69 % sur la clientèle de détail, et 31 % sur la clientèle Entreprises. A cette date d'arrêt, le montant des prêts et créances sur la clientèle en défaut s'élevait à 769 millions d'euros en EAD.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole d'Ile-de France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole d'Ile-de-France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle de la Caisse régionale s'élevait à 60 836 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 635 millions d'euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute en EAD du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les Corporates s'élève à 21,5 milliards d'euros (dont 349 millions d'euros d'EAD en défaut).

d) La Caisse régionale d'Ile-de-France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée.

Au 30 juin 2026, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total de crédit à la clientèle de la Caisse Régionale d'Ile-de-France représentait 69 %, soit 46,8 milliards d'euros d'EAD. Le portefeuille d'engagement de la grande clientèle est bien diversifié. Seule la filière Immobilier enregistre plus de 10% de l'EAD totale, soit 37,2% en juin 2026, en légère hausse par rapport à 2025. Les emprunteurs de la clientèle de détail, dont les ménages emprunteurs au travers de crédit habitat ou crédit à la consommation, pourraient être fragilisés par une remontée durable du niveau de chômage.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La capacité de la Caisse régionale d'Ile-de-France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé à des contreparties financières, y compris des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole d'Ile-de-France serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de son exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

f) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans le territoire où il exerce ses activités

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est particulièrement et quasi exclusivement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France. Une dégradation des conditions économiques de ce pays aurait des répercussions sur la Caisse régionale.

Au 30/06/2026, les engagements hors France représentent 2,3 milliards d'euros d'EAD, soit 3% des engagements de la Caisse régionale.

g) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite d'activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale d'Ile-de-France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché, et ne détient pas de portefeuille de négociation. Par ailleurs, les opérations de dérivés opérées avec sa clientèle pour les besoins de couverture de cette dernière, sont adossées à des opérations symétriques et de sens inverse. En conséquence, l'exposition du Crédit-Agricole d'Ile-de-France au titre du risque de contrepartie sur activités de marché est non significative.

2.2.2. Risques financiers

a) Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, la Caisse régionale pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La marge nette d'intérêts réalisée par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur ses passifs. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole d'Ile-de-France ainsi que sa valeur économique.

Sur les 12 prochains mois, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Crédit Agricole d'Ile-de-France perdrait 6,3 millions d'euros sur le portefeuille au 30 juin 2026, soit une baisse de 0,6% du PNB annuel 2025.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de 200 points de base correspond à un impact négatif de 174 millions d'euros, soit 3,1% des fonds propres prudentiels CET1 du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31/12/2025.

Les impacts ci-dessus sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Les résultats de la caisse régionale pourraient également être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que de sa dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, la valeur au bilan consolidé des actifs financiers -hors instruments de capitaux propres- comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 1 516 millions d'euros. Celle des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat s'élevait à 282 millions d'euros

d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées ou de fonds de *private equity*. Si la valeur des titres de capital détenus venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France détenait 4,1 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres, dont 219 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par résultat, et 4,3 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (cette dernière catégorie correspondant pour l'essentiel à des titres de participations dans des structures du Groupe Crédit Agricole).

e) La Caisse régionale d'Ile-de-France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêts et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque que les maturités, les taux d'intérêt ou les devises de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement ou de flux d'un certain nombre de ses actifs et passifs peut être fluctuant et incertain. La Caisse régionale a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces dispositifs seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement, le Crédit Agricole d'Ile-de-France peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires lui permettant d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2026, la Caisse Régionale affichait :

- un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 109,7 % ⁽⁵⁾, supérieur au plancher réglementaire ;
- un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 106,1%, supérieur au plancher réglementaire.

f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des risques de marché

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est ainsi exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2.3.2 de la gestion de risques. Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

(5) LCR moyen sur un an glissant à fin juin 2026.

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties.

g) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2026, l'encours de swaps de couverture (en notionnel) se monte à 21,6 milliards d'euros.

2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes du Crédit Agricole d'Ile-de-France incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2024 à mi 2026, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole d'Ile de France se répartissent tel que suit : la catégorie "Fraude externe" représente 74% des pertes opérationnelles, la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 13% des pertes opérationnelles et la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 5% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (2%), la fraude interne (3%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,5%) et les dommages aux actifs corporels (2,5%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait 1 778 millions d'euros au 30 juin 2026.

a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques de fraude

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour le Crédit Agricole d'Ile de France. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins

et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

Au 30 juin 2026, le coût de la fraude pour le Crédit Agricole d'Ile de France, en date de détection, s'élevait en moyenne sur les trois dernières années à 2 906 595 d'euros.

Le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le périmètre de la banque de détail et se manifeste sous forme de fraude identitaire et documentaire ainsi que sous forme de fraude aux moyens de paiement.

b) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole d'Ile de France continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole d'Ile de France est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole d'Ile de France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole d'Ile de France devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole d'Ile de France se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole d'Ile de France, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole d'Ile de France ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole d'Ile de France est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Le Crédit Agricole d'Ile de France a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole d'Ile de France est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole d'Ile de France pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole d'Ile de France et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole d'Ile de France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de mi-2024 à mi-2026, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,50 % des pertes opérationnelles totales du Crédit Agricole d'Ile de France.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole d'Ile de France pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole d'Ile de France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole d'Ile de France utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole d'Ile de France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole d'Ile de France. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole d'Ile de France pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole d'Ile de France utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole d'Ile de France pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole d'Ile de France à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, l'exigence de fonds propres prudentiels au titre de la couverture du risque opérationnel du Crédit Agricole d'Ile de France s'élève à 142 millions d'euros. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA – Standardised Measurement Approach) conformément aux attendus du règlement CRR3.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole d'Ile de France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole d'Ile de France pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole d'Ile de France pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, le Crédit Agricole d'Ile de France est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole d'Ile de France pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer le Crédit Agricole d'Ile de France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour le Crédit Agricole d'Ile de France. Il est géré par le Département de la Conformité, rattaché à la Direction de la Prévention des risques du Crédit Agricole d'Ile de France qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement

du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs. Le Département juridique, rattaché à la Direction de la Prévention des risques du Crédit Agricole d'Ile de France gère la protection des données clients.

e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole d'Ile de France pourrait faire à l'avenir l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole d'Ile de France, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Crédit Agricole d'Ile de France a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole d'Ile de France dispose de moyens de défense importants, il pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources conséquentes pour la défense de ses intérêts.

Au 30 juin 2026, les provisions pour assignations s'établissent à 14,5 millions d'euros.

2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue

a) Des taux d'intérêts plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole d'Ile-de-France

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

- Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au

Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés et, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux Etats-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de *statu quo* de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant son activité et son coût du risque.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, de tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale selon l'exposition de celle-ci et les répercussions systémiques du choc.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France et les marchés sur lesquels il opère.

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels intervient la Caisse régionale pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations de ses clients ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.

- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds

propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par

- i. le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- ii. la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français

Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole d'Ile-de-France doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale atteint 23,13% et le ratio global non phasé 23,25%.

- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par
 - i. la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français
 - ii. le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable.
- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris ceux émis par le Crédit Agricole d'Ile-de-France), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- Les réglementations applicables en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations :
 - i. en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout

moment, y compris, notamment, par la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite "CSRD") en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)

- ii. sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information)
- iii. en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR") ;

étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter la Caisse régionale, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;

- La législation fiscale et comptable dans la juridiction où le Crédit Agricole d'Ile-de-France exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante sa capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance) et de nouvelles règles relatives à l'utilisation des modèles internes, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de

nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Crédit Agricole d'Ile-de-France opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels il est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France, mais celui-ci pourrait être très important.

2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France

a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole d'Ile-de-France perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs de ses activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole d'Ile-de-France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs

activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France est d'autant plus important.

d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent affecter le Crédit Agricole d'Ile-de-France de deux façons, selon le principe de la double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse régionale sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière traduit l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale.

Selon la matérialité financière, les facteurs de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole d'Ile-de-France. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. Cette dernière pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole d'Ile-de-France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces

nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole d'Ile-de-France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, telles que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France et plus particulièrement en Ile-de-France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ⁽⁶⁾. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ⁽⁷⁾, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par

(6) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(7) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3. Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2025, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale d'Ile-de-France est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

2.3.1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2025 dans la partie 5 chapitre 5.3. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit (**EAD, Exposition Au Défaut**) intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors-bilan).

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure ses risques de crédit au travers d'une approche prudentielle qui intègre deux niveaux de risque :

- Les EAD sensibles :
 - o Pour le retail des notes comprises entre I et K pour le marché des professionnels et J et K pour le marché des Particuliers et des Agriculteurs.
 - o Pour le Corporate des notes de E+ à E-.
- Les EAD défauts :
 - o Pour le Retail la note V.
 - o Pour le Corporate les notes entre F et Z.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting formalisé par un tableau de bord présenté en Comité de Direction mensuellement.

La Caisse régionale suit ses risques au travers de son EAD. Ce suivi est présenté par réseau :

	30.06.2026		31.12.2025	
	EAD M€	en %	EAD M€	en %
Banque de Détail	46 780	69%	45 066	69%
<i>dont EAD défaut</i>	<i>388</i>	<i>Tx défaut : 0,90%</i>	<i>388</i>	<i>Tx défaut : 0,86%</i>
Banque des Entreprises	21 456	31%	20 588	31%
<i>dont EAD défaut</i>	<i>336</i>	<i>Tx défaut : 1,63%</i>	<i>336</i>	<i>Tx défaut : 1,63%</i>
TOTAL	68 236	100%	65 655	100%
<i>dont EAD défaut</i>	<i>725</i>	<i>Tx défaut : 1,13%</i>	<i>725</i>	<i>Tx défaut : 1,10%</i>

Source : GERICO

Au 1^{er} semestre 2026, les EAD progressent sur la Banque de Détail et sur la Banque des Entreprises. Les EAD de la Banque de détail pèsent désormais 69% du total contre 31% pour la Banque des Entreprises.

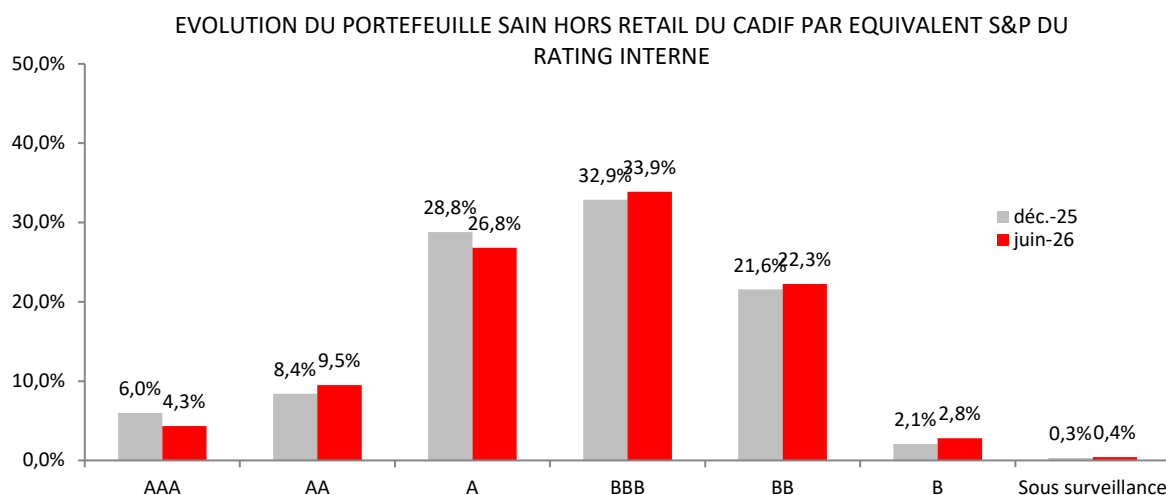
Le taux de défaut⁸ global de la Caisse Régionale est en hausse à 1,13% au 30 juin 2026, en hausse sur la Banque de Détail et stable sur la Banque des Entreprises.

⁸ Le taux de défaut est l'EAD en défaut rapportée à l'EAD totale

Répartition des engagements par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques) du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Au 30 juin 2026, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,3% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.



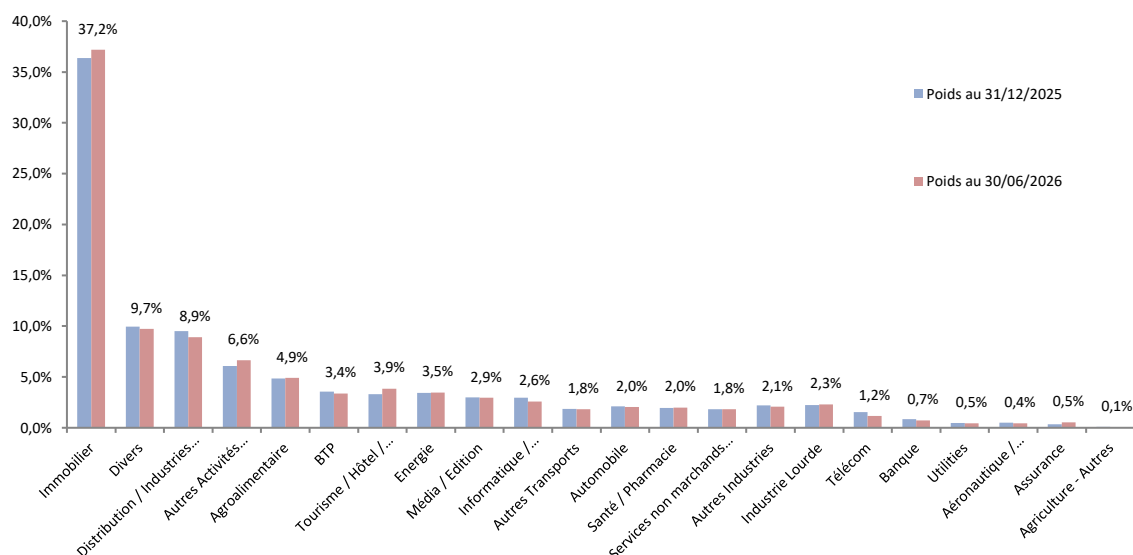
Source : GERICO

Globalement, au 30 juin 2026, 74,5% des engagements du portefeuille sain hors retail du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont accordés à des contreparties dont les notes traduisent une qualité des emprunteurs allant « d'exceptionnel à assez satisfaisant » (notes comprises entre AAA à BBB), contre 76,1% fin 2025.

I.2. Concentration

➤ Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la Grande Clientèle de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2026 se présente comme suit :



Source : GERICO

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur le premier semestre 2026. Seules deux filières représentent à elles deux près de 50 % de l'activité comme en 2025 : la filière « Immobilier » qui occupe la première place à 37,2%, en légère hausse par rapport à fin 2025 ; et la filière « divers » à la deuxième place à 9,7%, composée essentiellement des « services aux professionnels » (36%) et du commerce de gros (34%).

La filière « Autres activités financières » regroupe principalement les « activités des gestions de fonds » (41%), les « fonds de placement » (31%), les « autres activités auxiliaires » (11%) ainsi que les « activités des sociétés holding » (9%).

➤ Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale

Au 30 juin 2026, les expositions sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
	EAD M€	EAD M€
TOTAL 20 PREMIERS GROUPES	4 869	4 901
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	<i>22,7%</i>	<i>23,8%</i>
<i>En % du total CADIF</i>	<i>7,1%</i>	<i>7,5%</i>

Source : GERICO

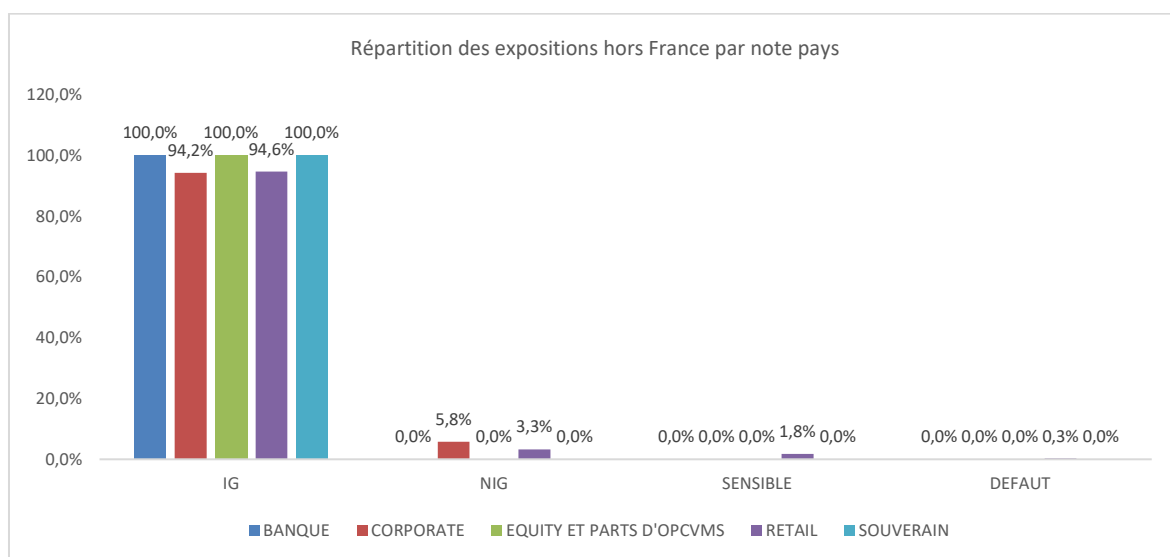
L'EAD des 20 premiers groupes représente 7,1% des expositions globales du Crédit Agricole d'Ile-de-France, en légère baisse par rapport à décembre 2025.

Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 6 sont des risques d'Etat ou assimilés.

➤ Concentration du portefeuille sur les sociétés étrangères

Conformément aux règles d'affectation du Groupe Crédit Agricole des expositions au risque pays, les engagements hors France représentent 2,3 Mds€ à juin 2026, soit 3% des engagements de la Caisse régionale et se répartissent à 31% sur le retail et à 69% sur le Corporate / Banques / Souverain :

- Corporate : 62% des engagements hors France sont sur des pays notés A+ et A et 97% sur des pays notés Investment Grade.
- Retail : 46% des engagements hors France sont sur des pays notés A+ et A et 95% sur des notes pays Investment Grade.



La répartition des engagements totaux par note pays est la suivante :

Note pays	Exposition en euros	%
A+	926 947 412	40,4%
A	516 396 307	22,5%
B+	250 193 257	10,9%
B	234 890 157	10,2%
C+	258 661 140	11,3%
C	11 651 801	0,5%
C-	8 411 872	0,4%
D+	63 944 244	2,8%

D	5 336 831	0,2%
D-	2 191 526	0,1%
E+	4 100 757	0,2%
E	5 014 762	0,2%
E-	2 775 979	0,1%
F	2 073 791	0,1%
Total général	2 292 589 836	100,0%

Source : DRG CASA à mars 2026

➤ Ventilation des expositions de la Caisse régionale par type de financement

La ventilation des expositions de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2026 se présente comme suit :

TYPE DE FINANCEMENTS	30/06/2026			31/12/2025		
	EAD M€	En %	Taux de défaut	EAD M€	En %	Taux de défaut
Habitats	38 587	56,63%	0,59%	37 040	56,51%	0,58%
Conso et Révolving	1 922	2,82%	1,66%	1 980	3,02%	1,33%
Autres Eng, Particuliers	1 601	2,35%	0,44%	1 534	2,34%	0,42%
Professionnels	4 128	6,06%	3,12%	3 957	6,04%	3,13%
Agri, Et Assoc,	542	0,80%	4,19%	555	0,85%	3,10%
Corporates	10 266	15,07%	3,08%	9 775	14,91%	2,97%
Collectivités Locales	4 589	6,74%	0,14%	4 538	6,92%	0,15%
PIM	4 716	6,92%	0,57%	4 404	6,72%	0,41%
Autres Corporates	1 788	2,62%	0,00%	1 767	2,70%	1,22%
TOTAL	68 140	100,00%	1,13%	65 549	100%	1,11%

Source : GERICO

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60%)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux États-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique. À la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement

sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10%)

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5%)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré					Favorable					Adverse sévère				
	2025	2026	2027	2028	2029		2026	2027	2028	2029		2026	2027	2028	2029		2026	2027	2028	2029	
Zone euro																					
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2		0,2	(0,9)	1,5	2,2		1,2	1,3	1,3	1,3		(2,0)	(1,8)	1,5	X	

Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

<i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)</i>			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 4 %	+ 13 %	- 14 %	+ 54 %

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales les scénarios macroéconomiques définis au niveau central ont été complétés par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

2. Evolution des ECL

Le montant des ECL de la Caisse régionale a augmenté sur le premier semestre 2026 pour atteindre près de 674 millions d'euros, soit une hausse de 4,2% par rapport à fin 2025. Cette hausse s'explique par l'augmentation des provisions Stage 2 (+49 M€) et Stage 3 (+10,8 M€) de la Caisse régionale, alors que les provisions Stage 1 sont en baisse (-32,9 M€). Une mise à jour du modèle sur le premier semestre avec une revue des pondérations, ainsi que la mise en place du projet groupe Processus Alertes Précoces, ont entraîné un impact sur les stages 1 et 2.

En milliers d'euros	30/06/2026	31/12/2025
	Provisions	Provisions

Stage 1	84 283	117 218
Stage 2	277 838	228 793
Stage 3	312 316	301 493
Total Provisions	674 437	647 504
<i>Dont s/total Provisions non affectées (S1+S2)</i>	362 121	346 011

À fin juin 2026, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement

pour risques avérés) ont représenté respectivement 53,7 % et 46,3 % des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse Régionale consolidée.

À fin juin 2026, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 37,5 % du coût du risque semestriel de la Caisse Régionale (dotations supérieures aux reprises) contre 52,8 % pour la part du risque avéré Stage 3 et 9,7 % pour les provisions pour risques et charges et autres éléments du coût du risque. (cf 4.8 des états financiers consolidés au 30/06/2026).

2.3.2. Risques de marché

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de marché sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2025 dans la partie 5, chapitre 5.3.5. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs

L'exposition aux risques de marché de la Caisse régionale découle essentiellement de son portefeuille de titres et des éléments de couverture qui lui sont rattachés. L'activité d'intermédiation d'instruments dérivés pour le compte de la clientèle est parfaitement adossée et ne génère pas de risque de marché.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue les portefeuilles comptabilisés :

- Au coût amorti
- A la juste valeur par résultat
- A la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat
- A la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat.

La politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie au 1^{er} semestre 2026 en cohérence avec le cadre d'appétit aux risques de la Caisse régionale.

Les risques de marché sont encadrés par des limites globales qui peuvent être complétées par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Une limite est une enveloppe globale de risques autorisée, calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultats ou de fonds propres.

Au 30 juin 2026, le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur des indicateurs de stress suivants sur le portefeuille :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par une limite
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par un seuil d'alerte
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti par un seuil d'alerte

Les titres intra-groupes sont exclus des calculs de stress pour le suivi des encadrements.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

I. Définition des scénarios retenus

➤ Stress Groupe 2016

Stress hypothétique validé au Comité des Risques Groupe du 5 juillet 2016, élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

➤ Stress adverse 1 an (historique 1 an)

Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

II. Dispositif de limites

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

➤ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (limite globale) :

Le calcul du stress Groupe dépend de l'encours par classe d'actif, du choc appliqué et, pour les titres de dette, de la durée restant à courir du titre.

La limite est calibrée à 230 M€, en cohérence avec la composition des portefeuilles (poche de titres obligataires corporate Investment Grade, fonds éligibles aux réserves LCR et autres poches du portefeuille non LCR comprenant des sous-jacents action, immobilier, diversifiés).

➤ Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (seuil d'alerte) :

Le stress historique 1 an génère un impact supérieur au stress Groupe.

Le seuil d'alerte est fixé à 350 M€.

➤ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti (seuil d'alerte)

Le calibrage du seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé pour permettre d'absorber l'impact d'un portefeuille de titres obligataires d'environ 4 Mds€.

Le seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé à 400 M€.

III. Mesure de la limite au 30 juin 2026

	en M€	Montant autorisé	Mesure au 30/06/2026
Limite Stress Groupe - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur		-230	-138,73
Seuil d'alerte Stress adverse 1 an - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur		-350	238,47
Seuil d'alerte Stress Groupe - portefeuille comptabilisé au coût amorti		-400	278,10

⇒ Toutes les limites de Stress sont respectées au 30 juin 2026

2.3.3. Gestion du bilan

La Caisse régionale gère son exposition aux risques de taux et de liquidité sous le contrôle du Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe Crédit Agricole.

Les limites encadrant les risques ALM sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration.

Les orientations de gestion ainsi que les conventions et modèles d'écoulement sont approuvés en Comité Financier.

Les opérations de couverture du risque de taux et de gestion de la liquidité sont mises en œuvre par le département de la gestion financière en conformité avec les décisions du Comité Financier.

I. Risque de taux d'intérêt global

➤ Objectifs et Politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

➤ Méthodologie

Risque de taux

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul mensuel d'impasses de taux synthétiques.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- Le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- Des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

Risque inflation

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte du Crédit agricole d'Ile-de-France, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse régionale est donc amenée à suivre, en complément de son risque à l'évolution des taux nominaux, son exposition à une évolution adverse de l'inflation. Ce suivi est réalisé sur la base d'une impasse inflation qui fait l'objet d'un jeu de limites associé.

Depuis 2019, le suivi du risque inflation a été adapté pour intégrer l'évolution réglementaire du taux du livret A.

Risque de base

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place de la mesure du risque de base qui concerne les opérations à taux révisable et variable, dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

➤ Limites

Les limites permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâloise en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

➤ Exposition

L'exposition au risque de taux a évolué comme suit (impasses synthétiques) :

(en millions d'euros)	1 an (*)	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Impasse au 30/06/2025	-273	168	-43	-119	1 170
Impasse au 30/06/2026	-625	-355	-203	1007	950

(*) année 1 moyennée sur 12 mois

- Une impasse signée négativement correspond à un excédent de ressources taux fixe et donc un risque de baisse des taux
- Une impasse signée positivement correspond à un excédent d'emplois taux fixe et donc un risque de hausse des taux

Au 30 juin 2026, la Caisse Régionale est exposée sur les trois premières années futures principalement à une baisse des taux de la zone euro. A partir de la quatrième année et jusqu'à la 20ème année future, la Caisse Régionale est exposée à une hausse des taux de la zone euro.

Sur la première année glissante, elle perdrait 6,25 millions d'euros pour une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse de 2 % s'élève à -174 millions d'euros, soit 3,1% des fonds propres prudentiels CET 1 au 31/12/2025.

II. Risque de change

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'a pas vocation à porter de risque de change dans son bilan.

Les opérations de change réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de l'application de cette politique.

III. Risque de liquidité et financement

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

➤ Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur le système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »).

➤ Méthodologie

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie générés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,
- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires. Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

- Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Caisse régionale a défini un seuil d'alerte à 103%, au-dessus de l'exigence réglementaire pour respecter ces contraintes.

	Au 30 juin 2026	Moyenne 12 mois
COUSSIN DE LIQUIDITE	5.2Mds€	5.6Mds€
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	5.0Mds€	5.1Mds€
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	103.5%	109.7%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse Régionale s'élève à 109.7% à fin juin 2026, en cohérence avec l'objectif de gestion à 110%.

- Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018. La Caisse régionale a défini un seuil d'alerte à 103%, au-dessus de l'exigence réglementaire pour respecter ces contraintes.

Le ratio NSFR de la Caisse Régionale s'élève à 106,1% à fin juin 2026.

➤ **Gestion de la liquidité**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France gère son refinancement avec comme objectifs, d'une part, le respect de l'ensemble des limites et seuils d'alerte encadrant le risque de liquidité et, d'autre part, l'optimisation de son coût pour stabiliser la marge d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas.

Pour ce faire, la Caisse régionale adopte une gestion active et prudente de son refinancement qui tient compte de l'évolution de l'activité clientèle et qui s'appuie sur différentes sources de refinancement :

- Certificats de dépôts ;
- Emprunts et avances auprès de Crédit Agricole SA ;
- Financements sécurisés par des créances collatéralisées, auprès de Crédit Agricole SA.

IV. Utilisation des instruments financiers et politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle.
- Couvrir les risques de taux et de change de la Caisse régionale.

Le risque de marché dérivant des opérations clientèle est couvert par construction, chaque opération étant parfaitement adossée avec une contrepartie de marché. Cette section décrit les différents types de couverture des risques de taux et de change de la Caisse régionale.

➤ **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

➤ **Couverture de Juste Valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixes.

Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits à taux fixes.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Depuis juin 2017, ces tests d'efficacité sont complétés semestriellement par la mise en œuvre de la macro-couverture générationnelle afin :

- D'identifier à chaque arrêté les sur-couvertures par génération ;
- De passer dans le compte de résultat en IFRS les conséquences de cette sur-couverture ;
- De mettre à jour à chaque arrêté semestriel le calcul d'inefficacité de la relation de couverture ;
- De prendre en compte les ré-désignations faisant suite aux traitements des sur-couvertures des arrêts précédents.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comporte principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR.

➤ **Conditions de l'investissement net en devise (net Investment Hedge)**

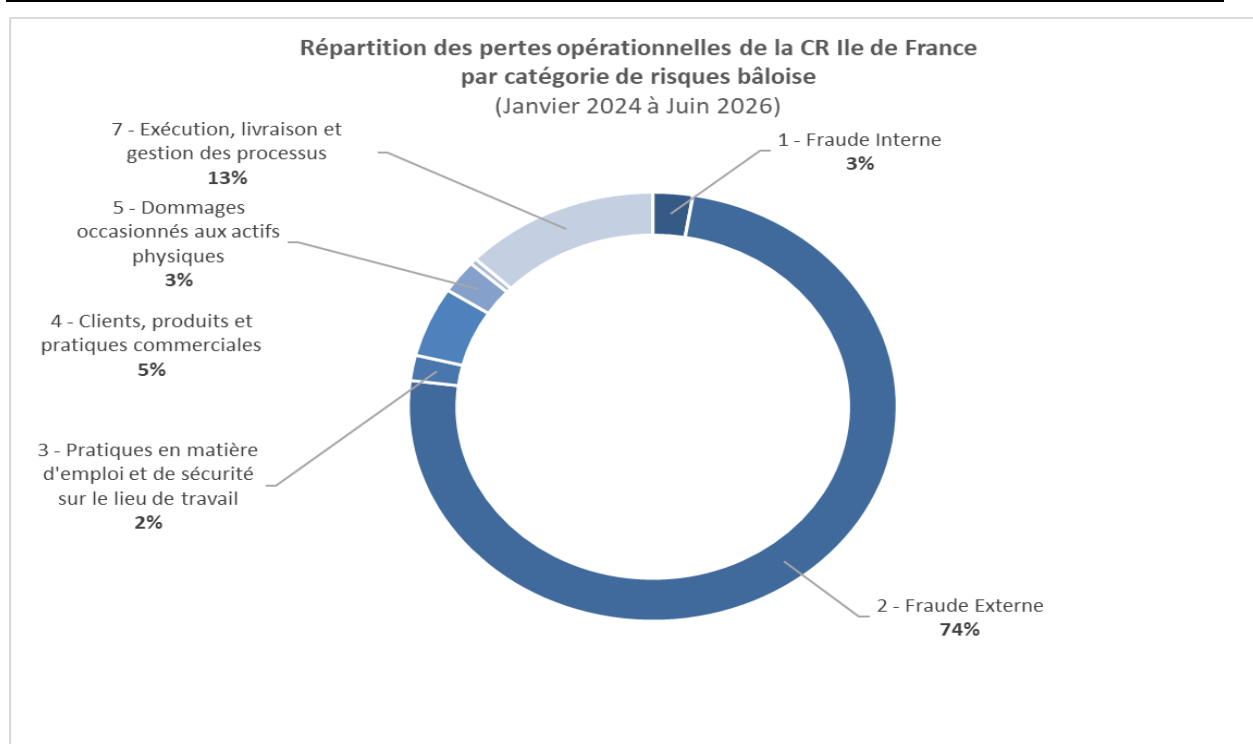
Au 30 juin 2026, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

2.3.4. Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2025 au chapitre 5.

La partie 5.3.7 du chapitre 5 du rapport financier annuel 2025, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et aux emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2024 A JUIN 2026)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- une exposition à la Fraude Externe qui reste significative et toujours premier foyer de risque principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, falsification de documents...) et à la fraude aux moyens de paiement (fraude monétique) et parfois complété par des incidents exceptionnels liés à la fraude interne.
- des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (défaut de suivi dans la gestion, défaut de traitement ou défaut de livraison, erreur de saisie, défaut dans les déclarations comptables, réglementaires non-respect des délais, défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties...).

- une exposition à la catégorie Clients, Produit et Pratiques Commerciales marquée par des manquements ou des erreurs dus aux produits proposés (inadaptation du produits/services aux besoins du client) ou à d'autres causes liées aux relations clients.

Pour rappel, des plans d'action par métier sont mis en place lorsque certains processus critiques sont détectés lors de la réalisation de la Cartographie des risques en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale aux Risques Opérationnels. Un suivi trimestriel de ces plans d'action est fait au sein du Comité de Contrôle Interne

EMPLOIS PONDERES ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Il est précisé que dans la cadre du CRR3 / Bâle III avancé (dit Bâle IV) il n'y a plus de ventilation des emplois pondérés par catégorie bâloise. Nous proposons de donner à la place le montant des emplois pondérés et des exigences de fonds propres relatifs au risque opérationnel (donnée disponible dans le tableau OV1 du Pilier 3).

Approche en méthode SMA (en millions d'euros)	30 juin 2026	
	Exigence de fonds propres (EFP)	Emplois pondérés (RWA)
Caisse régionale 882	142 298 650	1 778 733 125

Plan de continuité d'activité

Le dispositif de continuité d'activités de la Caisse régionale (PCA / PUPA) s'inscrit dans la politique générale de continuité d'activités du Groupe Crédit Agricole et a pour objectif de permettre une gestion adaptée et cohérente de situations qui pourraient affecter ses activités.

Les sinistres possibles sont classés selon différents types d'indisponibilité (locaux, personnel, matériel informatique, serveurs informatiques). Des scénarios sont alors établis pour limiter les impacts de ces incidents et identifier des solutions de secours.

Le périmètre couvert par le PCA intègre :

- Les exigences réglementaires (loi de programmation militaire, régulateur bancaire, résolution bancaire).
- Les activités définies comme essentielles par le Groupe Crédit Agricole.
- Les particularités de la Caisse régionale supplémentaires.

En cohérence avec les risques opérationnels, deux typologies de sinistre sont retenues par la Caisse régionale :

- Le sinistre localisé : il s'agit d'une crise d'ampleur modérée sur le plan géographique (par exemple un bâtiment ou un campus). L'incendie d'un bâtiment ou d'une partie, une alerte à la bombe nécessitant l'évacuation d'un bâtiment, une coupure électrique prolongée locale sont des exemples d'événements pouvant entraîner une crise localisée et souvent soudaine ;
- Le sinistre systémique : c'est un sinistre tel que toute une zone géographique (département, ensemble de départements, région Parisienne, etc.) est atteinte. Les impacts d'un tel sinistre s'étendent à tout ou partie des entreprises, des services publics et les opérateurs critiques de la zone touchée. Une crue centennale de la Seine pour l'Ile-de-France, correspondrait à un tel sinistre. La Caisse régionale est particulièrement exposée à ce sinistre du fait de la localisation de son siège sur les bords de Seine.

En synthèse, les principaux évènements du 1^{er} semestre 2026 :

- Mise à jour de la Politique PCA et du dispositif de Gestion de crise avec la poursuite de la l'intégration des exigences liées à DORA ainsi que des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) quant à la gestion des incidents.
- Mise en place d'un dispositif « canicule ».

Un périmètre PCA revue pour mieux accompagner la production et les services liés à la clientèle.

Les services identifiés comme prioritaires se focalise sur les fonctions les plus sensibles.

- 49 services dits « critiques » ont été identifiés.
- 28 services dits « essentiels » complètent la première vague de prise en charge.

Pour illustration, sur les 49 services critiques :

- 39 activités sont orientées production, accompagnement du client ou traitement des opérations de marchés / liquidité.
- 10 fonctions supports sont destinées à la gestion de crise (PCA, logistique, RH, Communication, etc.).

2.3.5. Risques juridiques

Le Département Juridique assure les missions de gestion juridique, de veille réglementaire et de conseil auprès des différents réseaux et Directions Métiers. Il gère les contentieux en responsabilité de la Caisse Régionale et de ses filiales. Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par le Département Juridique sur la base des informations dont il dispose. À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, de régulateurs ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

2.3.6. Risques de non-conformité

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de non-conformité sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2025 dans la partie 5, chapitre 5.3.9. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2026

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile de France en date du
31 JUILLET 2026

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers
consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des " Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ". Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code NAF est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 128 264	1 126 334
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 874 497	- 935 067
Commissions (produits)	4.2	296 442	287 237
Commissions (charges)	4.2	- 63 325	- 51 803
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	18 927	23 453
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		4 521	595
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		14 406	22 858
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	94 388	91 280
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		49	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		94 339	91 280
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.5	6 868	4 981
Charges des autres activités	4.5	- 6 812	- 5 596
PRODUIT NET BANCAIRE		600 255	540 819
Charges générales d'exploitation	4.6	- 338 658	- 323 687
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	- 20 594	- 21 284
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		241 003	195 848
Coût du risque	4.8	- 42 980	- 38 813
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		198 023	157 035
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	2	16
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		198 025	157 051
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 36 855	- 19 605
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		161 170	137 446
Participations ne donnant pas le contrôle		130	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		161 040	137 446
Résultat par action (en euros)		-	-
Résultat dilué par action (en euros)		-	-

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		161 170	137 446
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	143 831	228 387
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	143 831	228 387
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	2 594	- 7 032
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	146 425	221 355
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	- 373	1 625
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	37	43
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	- 336	1 668
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	88	- 431
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	- 248	1 237
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	146 177	222 592
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		307 347	360 038
Dont part du Groupe		307 217	360 038
Dont participations ne donnant pas le contrôle		130	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	1 377	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		79 409	89 310
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	1 734 147	1 532 582
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		283 577	272 145
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		1 450 570	1 260 437
Instruments dérivés de couverture		756 812	842 321
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	4 891 404	4 391 201
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		580 524	234 532
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		4 310 880	4 156 669
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	73 389 860	71 998 022
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		8 666 247	9 618 818
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		60 200 947	58 096 780
<i>Titres de dettes</i>		4 522 666	4 282 424
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 626 631	- 695 498
Actifs d'impôts courants et différés		82 023	50 032
Comptes de régularisation et actifs divers		619 904	605 940
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	150 907	132 155
Immobilisations corporelles		220 083	201 025
Immobilisations incorporelles		312	293
Ecarts d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		81 298 230	79 147 383

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	281 680	271 192
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		281 680	271 192
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		234 709	222 457
Passifs financiers au coût amorti	6.4	69 698 615	67 955 794
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		31 726 230	31 410 281
<i>Dettes envers la clientèle</i>		37 428 406	36 094 947
<i>Dettes représentées par un titre</i>		543 979	450 566
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 302	12 161
Passifs d'impôts courants et différés		81 923	26 237
Comptes de régularisation et passifs divers		1 654 318	1 588 942
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.7	105 305	119 585
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		72 063 852	70 196 368

Capitaux propres	9 234 378	8 951 015
Capitaux propres part du Groupe	9 226 984	8 943 751
Capital et réserves liées	356 707	352 085
Réserves consolidées	6 955 341	6 747 730
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 753 897	1 607 720
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	161 040	236 217
Participations ne donnant pas le contrôle	7 394	7 264
TOTAL DU PASSIF	81 298 230	79 147 383

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2025	120 250	7 003 931	- 5 470	-	7 118 711	- 1 778	1 082 511	1 080 733	-	8 199 443	1	-	-	-	1	8 199 444
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	120 250	7 003 931	- 5 470	-	7 118 711	- 1 778	1 082 511	1 080 733	-	8 199 443	1	-	-	-	1	8 199 444
Augmentation / Réduction de capital	2 947	- 439	-	-	2 508	-	-	-	-	2 508	-	-	-	-	-	2 508
Variation des titres autodétenus	-	-	3 611	-	3 611	-	-	-	-	3 611	-	-	-	-	-	3 611
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	- 25 713	-	-	- 25 713	-	-	-	-	- 25 713	-	-	-	-	-	- 25 713
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 947	- 26 152	3 611	-	- 19 594	-	-	-	-	- 19 594	-	-	-	-	-	- 19 594
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 237	221 355	222 592	-	222 592	-	-	-	-	-	222 592
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	137 446	137 446	-	-	-	-	-	137 446
Autres variations	-	3 528	-	-	3 528	-	-	-	-	3 528	-	-	-	-	-	3 528
Capitaux propres au 30 juin 2025	123 197	6 981 307	- 1 859	-	7 102 645	- 541	1 303 866	1 303 325	137 446	8 543 415	1	-	-	-	1	8 543 416
Augmentation / Réduction de capital	1 592	-	-	-	1 592	-	-	-	-	1 592	-	-	-	-	-	1 592
Variation des titres autodétenus	-	-	- 6 691	-	- 6 691	-	-	-	-	- 6 691	-	-	-	-	-	- 6 691
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	302	-	-	302	-	-	-	-	302	6 697	-	-	-	6 697	6 999
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1 871	-	-	1 871	-	-	-	-	1 871	-	-	-	-	-	1 871
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 592	2 173	- 6 691	-	- 2 926	-	-	-	-	- 2 926	6 697	-	-	-	6 697	3 771
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	- 205	304 600	304 395	-	304 395	-	-	-	-	-	304 395
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	98 771	98 771	566	-	-	-	566	99 337
Autres variations	-	104	-	-	104	-	-	-	-	104	-	-	-	-	-	104
Capitaux propres au 31 décembre 2025	124 789	6 983 584	- 8 550	-	7 099 823	- 746	1 608 466	1 607 720	236 217	8 943 759	7 264	-	-	-	7 264	8 951 023
Affectation du résultat 2025	-	236 217	-	-	236 217	-	-	-	- 236 217	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	124 789	7 219 801	- 8 550	-	7 336 040	- 746	1 608 466	1 607 720	-	8 943 759	7 264	-	-	-	7 264	8 951 023
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	124 789	7 219 801	- 8 550	-	7 336 040	- 746	1 608 466	1 607 720	-	8 943 759	7 264	-	-	-	7 264	8 951 023
Augmentation / Réduction de capital	3 210	- 1 720	-	-	1 490	-	-	-	-	1 490	-	-	-	-	-	1 490
Variation des titres autodétenus	-	-	3 132	-	3 132	-	-	-	-	3 132	-	-	-	-	-	3 132
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	- 25 632	-	-	- 25 632	-	-	-	-	- 25 632	-	-	-	-	-	- 25 632
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	4 812	-	-	4 812	-	-	-	-	4 812	-	-	-	-	-	4 812
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 210	- 22 540	3 132	-	- 16 198	-	-	-	-	- 16 198	-	-	-	-	-	- 16 198
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 1 377	-	-	- 1 377	- 248	146 425	146 177	-	144 800	-	-	-	-	-	144 800
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	- 1 377	-	-	- 1 377	-	1 377	1 377	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	161 040	161 040	130	-	-	130	161 170
Autres variations	-	- 6 409	-	-	- 6 409	-	-	-	-	- 6 409	-	-	-	-	- 6 409
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	127 999	7 189 475	- 5 418	-	7 312 056	- 994	1 754 891	1 753 897	161 040	9 226 992	7 394	-	-	7 394	9 234 386

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole d'Ile de France.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt		198 025	157 051
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		20 595	21 284
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		49 002	42 310
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		- 2	- 16
Résultat net des activités de financement		7 406	6 533
Autres mouvements		64 493	56 495
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		141 494	126 606
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		362 139	- 198 277
Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 815 608	153 987
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 735 602	- 127 457
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		- 53 493	- 74 130
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		2 980	13 032
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		- 1 239 584	- 232 845
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		- 900 065	50 812
Flux liés aux participations		- 36 718	- 3 321
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		- 14 115	- 12 508
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		- 50 833	- 15 829
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		- 22 212	- 22 035
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		78 565	34 011
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		56 353	11 976
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		- 894 545	46 959
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 672 599	2 428 004
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		89 310	92 843
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 583 289	2 335 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 778 054	2 474 963
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		79 409	85 699

Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 698 645	2 389 264
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	- 894 545	46 959

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis

de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec événement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement

des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;

- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés ;

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole d'Ile-de-France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole d'Ile-de-France dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile-de-France	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Banque de proximité en France									
52 CAISSES LOCALES	Mère		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Caisse Régionale Paris et Ile-de-France	Mère		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Société d'Investissement									
SOCADIF	Intégration globale		France		Filiale	96,53%	96,53%	96,53%	96,53%
SOCADIF DETTE PRIVEE	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
CA IDF TRANSITIONS	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Developpement touristique-immobilier									
BERCY VILLIOT	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SCI AGRICOLE D'ILE DE FRANCE	Intégration globale	E1	France		Filiale	100%	100%	100%	100%
Divers									
SAS BERCY CHAMP DE MARS	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FCT CAH2025 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France	Intégration globale		France		Entité structurée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH2022 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France	Intégration globale		France		Entité structurée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH2024 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France	Intégration globale		France		Entité structurée	100%	100%	100%	100%
FCT CAH2026 COMPARTIMENT CR882 ILE-DE-France	Intégration globale		France		Entité structurée	100%	100%	100%	100%

3 *Risque de crédit*

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Gestion des risques - Risques de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. et chapitre 5.2 « Facteurs de risques » du présent Rapport Financier Semestriel)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et le Crédit Agricole d'Ile-de-France a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduit à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	4 258 312	- 3 024	27 790	- 654	-	-	4 286 102	- 3 678	4 282 424
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	4 258 312	- 3 024	27 790	- 654	-	-	4 286 102	- 3 678	4 282 424
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	231 793	405	- 190	144	-	-	231 603	549	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 161 269	- 332	7	- 6			1 161 276	- 338	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 929 476	737	- 197	150	-	-	- 929 673	887	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	4 490 105	- 2 619	27 600	- 510	-	-	4 517 705	- 3 129	4 514 576
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	8 090		-		-		8 090		
Au 30 juin 2026	4 498 195	- 2 619	27 600	- 510	-	-	4 525 795	- 3 129	4 522 666
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	1 481 887	- 106	1 747	-	16	-	1 483 650	- 106	1 483 544
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 481 887	- 106	1 747	-	16	-	1 483 650	- 106	1 483 544
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	241 233	2	- 876	-	-	-	240 357	2	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	575 302	- 13	12	- 5			575 314	- 18	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 334 968	-	- 888	5	-	-	- 335 856	5	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		15		-		-		15	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	899	-	-	-	-	-	899	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	1 723 120	- 104	871	-	16	-	1 724 007	- 104	1 723 903
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 30 juin 2026	1 723 120	- 104	871	-	16	-	1 724 007	- 104	1 723 903
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	53 484 159	- 95 287	4 495 043	- 194 326	705 313	- 298 122	58 684 515	- 587 735	58 096 780
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 893 845	- 2 672	805 650	- 7 577	88 195	- 23 793	-	- 34 042	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 2 036 804	15 745	2 036 804	- 58 494			-	- 42 749	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 168 517	- 18 865	- 1 168 517	44 137			-	25 272	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 41 185	481	- 95 295	7 174	136 480	- 25 591	-	- 17 936	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	15 627	- 33	32 658	- 394	- 48 285	1 798	-	1 371	
Total après transferts	52 590 314	- 97 959	5 300 693	- 201 903	793 508	- 321 915	58 684 515	- 621 777	58 062 738
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	2 475 722	29 003	- 281 138	- 54 070	- 80 614	11 445	2 113 970	- 13 622	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	7 029 329	- 17 814	406 278	- 68 443			7 435 607	- 86 257	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 4 544 493	13 276	- 687 332	19 866	- 66 626	27 609	- 5 298 451	60 751	
Passages à perte					- 13 969	10 702	- 13 969	10 702	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	- 54	- 1	- 84	12	- 19	136	- 157	147	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		33 541		- 5 504		- 28 698		- 661	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		- 1		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 9 060	-	-	-	-	1 696	- 9 060	1 696	
Total	55 066 036	- 68 956	5 019 555	- 255 973	712 894	- 310 470	60 798 485	- 635 399	60 163 086
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	24 566		- 25 685		38 980		37 861		
Au 30 juin 2026	55 090 602	- 68 956	4 993 870	- 255 973	751 874	- 310 470	60 836 346	- 635 399	60 200 947
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2025	225 031	- 123	9 501	- 715	-	-	234 532	- 838
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 4 053	1	4 052	- 2	-	-	- 1	- 1
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 4 053	1	4 052	- 2			- 1	- 1
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	220 978	- 122	13 553	- 717	-	-	234 531	- 839
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	350 044	58	- 4 051	129	-	-	345 993	187
Réévaluation de juste valeur sur la période	- 185		- 138		-		- 323	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	377 291	- 3	30	- 1			377 321	- 4
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 27 062	61	- 3 943	130	-	-	- 31 005	191
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	571 022	- 64	9 502	- 588	-	-	580 524	- 652
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2026	571 022	- 64	9 502	- 588	-	-	580 524	- 652
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2025	6 687 242	- 14 053	811 562	- 26 380	25 576	- 630	7 524 380	- 41 063	7 483 317
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	54 803	- 2 946	- 42 726	3 702	- 12 077	- 31	-	725	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 158 970	1 354	158 970	- 3 269			-	- 1 915	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	214 016	- 4 297	- 214 016	6 963			-	2 666	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 340	2	- 2 143	761	2 483	- 896	-	- 133	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	97	- 5	14 463	- 753	- 14 560	865	-	107	
Total après transferts	6 742 045	- 16 999	768 836	- 22 678	13 499	- 661	7 524 380	- 40 338	7 484 042
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	410 325	7 090	- 138 444	8 083	- 1 384	45	270 497	15 218	
Nouveaux engagements donnés (2)	2 391 525	- 4 806	66 067	- 2 930			2 457 592	- 7 736	
Extinction des engagements	- 1 981 235	4 020	- 202 644	6 645	- 1 363	45	- 2 185 242	10 710	
Passages à perte					- 21	-	- 21	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	- 1 832	2	-	-	- 1 832	2	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 876		4 366		-		12 242	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	35	-	- 35	-	-	-	-	-	
Au 30 juin 2026	7 152 370	- 9 909	630 392	- 14 595	12 115	- 616	7 794 877	- 25 120	7 769 757

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	2 548 698	- 4 626	146 766	- 6 717	10 931	- 3 490	2 706 395	- 14 833	2 691 562
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	- 54 714	306	42 105	- 1 762	12 609	- 716	-	- 2 172	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 96 984	1 175	96 984	- 2 709			-	- 1 534	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	43 024	- 871	- 43 024	908			-	37	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 754	2	- 13 205	40	13 959	- 743	-	- 701	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	1 350	- 1	- 1 350	27	-	26	
Total après transferts	2 493 984	- 4 320	188 871	- 8 479	23 540	- 4 206	2 706 395	- 17 005	2 689 390
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	- 136 240	1 690	5 727	2 307	- 2 347	2 251	- 132 860	6 248	
Nouveaux engagements donnés (2)	280 065	- 866	31 154	- 1 405			311 219	- 2 271	
Extinction des engagements	- 416 305	715	- 25 427	535	- 2 408	2 251	- 444 140	3 501	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 840		3 177		-		5 017	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	1	-	-	61	-	61	1	
Au 30 juin 2026	2 357 744	- 2 630	194 598	- 6 172	21 193	- 1 955	2 573 535	- 10 757	2 562 778

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole d'Ile-de-France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	77 176	77 176	-	77 176
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	1 234 766	1 234 766	-	1 234 766
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	107 271	107 271	22 343	129 614
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1 419 213	1 419 213	22 343	1 441 556

31/12/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	30 510	30 510	27 141	57 651
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	1 160 376	1 160 376	-	1 160 376
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	101 601	101 601	-	101 601
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	1 292 487	1 292 487	27 141	1 319 628

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions brutes	
	30/06/2026	31/12/2025
Allemagne	-	-
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	-	-
Belgique	-	-
Brésil	-	-
Chine	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-
Egypte	-	-
Espagne	-	-
Etats-Unis	-	-
France	-	-
Hong Kong	-	-
Israël	-	-
Italie	-	-
Koweït	-	-
Japon	-	-
Liban	-	-
Pologne	-	-
Qatar	-	-
Royaume-Uni	-	-
Russie	-	-
Taïwan	-	-
Turquie	-	-
Ukraine	-	-
Autres pays souverains	-	-
Total Expositions	-	-

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	904 712	852 768
Opérations avec les établissements de crédit	17 091	20 374
Opérations internes au Crédit Agricole	117 161	143 854
Opérations avec la clientèle	712 843	649 025
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	57 617	39 515
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 523	2 310
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	5 523	2 310
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	218 029	271 239
Autres intérêts et produits assimilés	-	17
Produits d'intérêts (1) (2)	1 128 264	1 126 334
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 678 999	- 739 207
Opérations avec les établissements de crédit	- 23 370	- 19 673
Opérations internes au Crédit Agricole	- 360 104	- 432 411
Opérations avec la clientèle	- 288 351	- 279 315
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 7 174	- 7 808
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 194 793	- 195 031
Autres intérêts et charges assimilées	- 705	- 829
Charges d'intérêts	- 874 497	- 935 067

(1) dont 6 930 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 5 049 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 289 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 222 milliers d'euros au 30 juin 2025. (Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle).

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 859	- 3 164	- 1 305	1 552	- 1 650	- 98
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 741	- 16 763	- 11 022	5 309	- 18 175	- 12 866
Sur opérations avec la clientèle	29 138	- 1 357	27 781	26 880	- 1 429	25 451
Sur opérations sur titres	-	- 7	- 7	-	- 5	- 5
Sur opérations de change	267	-	267	247	-	247
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1	-	1	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	254 349	- 42 034	212 315	248 742	- 30 544	218 198
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	5 087	-	5 087	4 507	-	4 507
Total Produits et charges de commissions	296 442	- 63 325	233 117	287 237	- 51 803	235 434

Les produits de commissions sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de moyens de paiements et d'assurance vie et non vie.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	424	178
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 014	- 356
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	5 074	9 507
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	7 826	9 253
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	2 254	737
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 212	2 841
Résultat de la comptabilité de couverture	- 1 877	1 293
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	18 927	23 453

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	96 095	- 96 267	- 172	75 868	- 75 758	110
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	35 950	- 29 094	6 856	4 863	- 21 985	- 17 122
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	60 145	- 67 173	- 7 028	71 005	- 53 773	17 232
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 676 515	- 1 678 220	- 1 705	1 768 725	- 1 767 542	1 183
Variations de juste valeur des éléments couverts	876 002	- 802 218	73 784	866 114	- 902 876	- 36 762
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	800 513	- 876 002	- 75 489	902 611	- 864 666	37 945
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 772 610	- 1 774 487	- 1 877	1 844 593	- 1 843 300	1 293

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	49	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	94 339	91 280
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	94 388	91 280

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	2 953	2 030
Autres produits (charges) nets	- 2 897	- 2 645
Produits (charges) des autres activités	56	- 615

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	- 216 163	- 204 679
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 13 332	- 9 104
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 109 163	- 109 904
Charges générales d'exploitation	- 338 658	- 323 687

(1) Dont 360 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2026 contre 300 milliers d'euros au 30 juin 2025

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	- 20 594	- 21 284
Immobilisations corporelles (1)	- 20 579	- 21 262
Immobilisations incorporelles	- 15	- 22
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 20 594	- 21 284

(1) Dont 7 487 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 7 124 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	- 16 111	- 15 402
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	32 935	12 642
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	58	201
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	26 738	- 3 613
Engagements par signature	6 139	16 054
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 49 046	- 28 044
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	127	- 349
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 61 503	- 23 960
Engagements par signature	12 330	- 3 735
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	- 22 699	- 19 215
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 24 248	- 16 886
Engagements par signature	1 549	- 2 329
Autres actifs (C)	-	-
Risques et charges (D)	- 1 588	766
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	- 40 398	- 33 851
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 3 256	- 5 498
Récupérations sur prêts et créances	831	635
comptabilisés au coût amorti	831	635
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-

Décotes sur crédits restructurés	- 157	- 99
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
Coût du risque	- 42 980	- 38 813

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	2	16
Plus-values de cession	2	16
Moins-values de cession	-	-
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	16

4.10 Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1) (2)	- 31 086	- 17 550
Charge d'impôt différé	- 5 769	- 2 055
Total Charge d'impôt	- 36 855	- 19 605

(1) Dont 7 769 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€ Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution. Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 7 769 milliers d'euros dont 5 226 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 373	1 625
Ecart de réévaluation de la période	- 139	1 477
Transferts en résultat	- 49	-
Autres variations	- 185	148
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	37	43
Ecart de réévaluation de la période	37	43
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	88	- 431
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	- 248	1 237
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	143 831	228 387
Ecart de réévaluation de la période	173 379	228 387
Transferts en réserves	1 377	-
Autres variations	- 30 925	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	2 594	- 7 032

Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	146 425	221 355
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	146 177	222 592
Dont part du Groupe	146 177	222 592
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	283 577	272 145
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 450 570	1 260 437
Instruments de capitaux propres	218 524	205 939
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	1 126 227	946 576
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	105 819	107 922
Valeur au bilan	1 734 147	1 532 582
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 1 125 529 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 945 888 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	281 680	271 192
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Valeur au bilan (2)	281 680	271 192

En application de la norme IFRS 9, le Crédit Agricole d'Ile de France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Crédit Agricole d'Ile de France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le Crédit Agricole d'Ile de France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du Crédit Agricole d'Ile de France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	580 524	1 053	- 2 392	234 532	1 492	- 2 457
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 310 880	1 840 930	- 5 750	4 156 669	1 698 053	- 6 704
Total	4 891 404	1 841 983	- 8 142	4 391 201	1 699 545	- 9 161

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	580 524	1 053	- 2 392	234 532	1 492	- 2 457
Total des titres de dettes	580 524	1 053	- 2 392	234 532	1 492	- 2 457
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	580 524	1 053	- 2 392	234 532	1 492	- 2 457
Impôts sur les bénéfices		- 272	618		- 385	635
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		781	- 1 774		1 107	- 1 822

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	30 595	-	-	30 595	-	-
Titres de participation non consolidés	4 280 285	1 840 930	- 5 750	4 126 074	1 698 053	- 6 704
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 310 880	1 840 930	- 5 750	4 156 669	1 698 053	- 6 704
Impôts sur les bénéfices		- 74 283	- 6 066		- 77 233	- 5 710
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		1 766 647	- 11 816		1 620 820	- 12 414

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	459	-	- 1 377	-	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	459	-	- 1 377	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	- 1 377		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 666 247	9 618 818
Prêts et créances sur la clientèle	60 200 947	58 096 780
Titres de dettes	4 522 666	4 282 424
Valeur au bilan	73 389 860	71 998 022

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	828 748	601 639
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	789 559	569 404
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	840 238	840 482
Prêts subordonnés	44 379	29 526
Autres prêts et créances	10 642	12 003
Valeur brute	1 724 007	1 483 650
Dépréciations	- 104	- 106
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	1 723 903	1 483 544
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 171 343	2 096 863
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	5 771 001	6 038 411
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	6 942 344	8 135 274
Valeur au bilan	8 666 247	9 618 818

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	74 485	53 160
Autres concours à la clientèle	59 891 546	58 181 872
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	4 569	2 820
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	72 723	50 245
Comptes ordinaires débiteurs	793 023	396 418
Valeur brute	60 836 346	58 684 515
Dépréciations	- 635 399	- 587 735
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	60 200 947	58 096 780
Opérations de location-financement		

Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	60 200 947	58 096 780

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	1 420 067	1 293 365
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 105 728	2 992 737
Total	4 525 795	4 286 102
Dépréciations	- 3 129	- 3 678
Valeur au bilan	4 522 666	4 282 424

6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	31 726 230	31 410 281
Dettes envers la clientèle	37 428 406	36 094 947
Dettes représentées par un titre	543 979	450 566
Valeur au bilan	69 698 615	67 955 794

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	501 921	296 911
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	261 064	80 481
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	839 783	839 829
Total	1 341 704	1 136 740
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	30 384 526	30 273 541
Total	30 384 526	30 273 541
Valeur au bilan	31 726 230	31 410 281

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	21 619 592	20 437 745
Comptes d'épargne à régime spécial	358 872	346 531
Autres dettes envers la clientèle	15 449 942	15 310 671
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	37 428 406	36 094 947

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	543 979	450 566
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	543 979	450 566

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles (SLLP)* comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	199 800	22 811	3 732	-	-	-	226 343
Amortissements et dépréciations	- 67 645	- 5 406	- 2 731	346	-	-	- 75 436
Valeur au bilan	132 155	17 405	1 001	346	-	-	150 907

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	133 186	-	66 614	-	-	-	199 800
Amortissements et dépréciations	- 61 411	-	- 6 234	-	-	-	- 67 645
Valeur au bilan	71 775	-	60 380	-	-	-	132 155

6.7 Provisions

	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	8 530	-	1 477	-	- 560	-	1	9 448
Risques d'exécution des engagements par signature	55 896	-	49 225	-	- 69 243	-	- 1	35 877
Risques opérationnels	21 940	-	2 620	- 88	- 1 536	-	-	22 936
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 350	-	817	-	-	-	-	2 167
Litiges divers	2 204	-	1 138	-	- 299	-	-	3 043
Participations	1 690	-	-	-	- 332	-	-	1 358
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	27 975	-	7 142	- 4 007	- 634	-	-	30 476
TOTAL	119 585	-	62 419	- 4 095	- 72 604	-	-	105 305

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	10 360	-	170	-	- 2 000	-	-	8 530
Risques d'exécution des engagements par signature	47 396	-	115 050	-	- 106 550	-	-	55 896
Risques opérationnels	21 610	-	3 888	- 265	- 3 293	-	-	21 940
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 340	-	10	-	-	-	-	1 350
Litiges divers	1 577	-	812	-	- 185	-	-	2 204
Participations	14	-	1 676	-	-	-	-	1 690
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	26 399	-	11 285	- 7 030	- 2 679	-	-	27 975
TOTAL	108 696	-	132 891	- 7 295	- 114 707	-	-	119 585

➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.

- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ **Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique**

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 16 955 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 16 955 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	7 948 589	28,58%	0,00%
Dont part du Public	1 662 854	5,98%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	6 239 539	22,43%	0,00%
Dont part autodétenue	46 196	0,17%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	926 565	3,33%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	926 565	3,33%	0,00%
Parts sociales	18 936 636	68,09%	0,00%
Don't 52 Caisses Locales	18 936 323	68,09%	93,19%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	120	0,00%	5,02%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,36%
Dont Autres	192	0,00%	1,43%
Total	27 811 790	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est de 111 247 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale du 25/03/2026 du Crédit Agricole d'Ile-de-France a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 2,59 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	-	-	0,00%
2022	3,05	3,05	2,75%
2023	2,93	2,93	3,80%
2024	2,58	2,58	4,80%
2025	2,59	2,59	5,36%

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 25 632 milliers d'euros en 2026 contre 25 713 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	10 368 412	10 230 775
Engagements de financement	7 794 877	7 524 380
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	7 794 877	7 524 380
Engagements de garantie	2 573 535	2 706 395
Engagements d'ordre des établissements de crédit	127 559	96 952
Engagements d'ordre de la clientèle	2 445 976	2 609 443
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	31 836 046	30 578 613
Engagements de financement	18 646	23 000
Engagements reçus des établissements de crédit	18 646	23 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	31 813 407	30 555 613
Engagements reçus des établissements de crédit	15 258 521	14 907 846
Engagements reçus de la clientèle	16 554 886	15 647 767
Engagements sur titres	3 993	-
Titres à recevoir	3 993	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	18 705 259	18 834 527
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	839 783	839 829
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	19 545 042	19 674 356
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	840 238	840 483
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	840 238	840 483

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liée aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve un dépôt de 18 827 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

(2) Au 30 juin 2026 la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 18 705 259 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 18 834 527 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté notamment :

- 3 474 913 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 3 792 619 milliers d'euros au 31 décembre 2025

- 845 158 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 730 041 milliers d'euros au 31 décembre 2025

- 14 385 188 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 14 311 867 milliers d'euros au 31 décembre 2025

8 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	283 577	-	283 577	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	283 577	-	283 577	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 450 570	735 392	78 121	637 057
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	218 524	9 018	4 637	204 869
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 126 227	726 374	2 305	397 548
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7	-	7	-
Titres de dettes	1 126 220	726 374	2 298	397 548
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	105 819	-	71 179	34 640
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 891 404	580 524	4 274 622	36 258
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 310 880	-	4 274 622	36 258
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	580 524	580 524	-	-
Instruments dérivés de couverture	756 812	-	756 812	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	7 382 363	1 315 916	5 393 132	673 315
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		879
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	879

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	272 145	-	272 145	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	272 145	-	272 145	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 260 437	562 853	78 174	619 410
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	205 939	7 189	3 992	194 758
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	946 576	555 664	2 363	388 549
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7	-	7	-
Titres de dettes	946 569	555 664	2 356	388 549
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	107 922	-	71 819	36 103
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 391 201	234 532	4 087 344	69 325
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 156 669	-	4 087 344	69 325
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	234 532	234 532	-	-
Instruments dérivés de couverture	842 321	-	842 321	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	6 766 104	797 385	5 279 984	688 735
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	281 680	-	281 680	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	281 680	-	281 680	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	234 709	-	234 709	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	516 389	-	516 389	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	271 192	-	271 192	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	271 192	-	271 192	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	222 457	-	222 457	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	493 649	-	493 649	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Solde de clôture (31/12/2025)	688 735	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	10 720	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	11 122	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 402	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	45 065	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 39 419	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	- 32 665	-	-	-	-	-	-
Transferts	879	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	879	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	673 315	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2025)	194 758	-	-	388 549	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 1 503	-	-	13 625	-	-	-	-	- 1 000
Comptabilisés en résultat	- 1 503	-	-	13 625	-	-	-	-	- 1 000
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	20 538	-	-	24 527	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 8 924	-	-	- 30 032	-	-	-	-	- 463
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	879	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	879	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	204 869	-	-	397 548	-	-	-	-	34 640

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2025)	69 325	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 402	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 402	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	- 32 665	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	36 258	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	13 430
Comptabilisés en résultat	13 832
Comptabilisés en capitaux propres	- 402

9 **Parties liées**

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2026 :

Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).

Afin de trouver de nouvelles sources de financement, le groupe Crédit Agricole a créé l'établissement CA Covered Bonds (CA CB) dont le rôle est d'emprunter sur les marchés financiers. CA CB a émis des emprunts garantis par les meilleurs crédits habitats des Caisses régionales. Depuis 2011, CA CB est devenu Crédit Agricole Home Loan SFH (Société de Financement de l'Habitat). La totalité des ressources empruntées par Crédit Agricole Home Loan SFH sur les marchés financiers est transférée aux CR sous forme d'avances spécifiques.

La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 2 805,9 millions d'euros au 30 juin 2026 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 0,0 millions d'euros de créances en garantie.

o Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) par Crédit Agricole S.A..

Crédit Agricole S.A. souscrit des emprunts auprès de la CRH, garantis par des crédits à l'habitat des Caisses régionales. Ces emprunts bénéficient entièrement aux Caisses régionales sous forme d'avances spécifiques.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 549,4 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 845,1 millions d'euros.

o Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole S.A..

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 70,5 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BEI un collatéral de 8,6 millions d'euros.

o Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des dépôts et consignations) par Crédit Agricole S.A.

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A.. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 1 375,4 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la CDC un collatéral de 611,9 millions d'euros.

o Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole S.A..

CASA a développé un partenariat avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) en matière de financement qui se traduit par la signature d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Cette ligne sera garantie par un apport de collatéral à due concurrence des prêts accordés.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 0,18 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BDCE un collatéral de 0,52 millions d'euros.

10 Événements postérieurs au 30 juin 2026

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

***III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2026***



KPMG AUDIT FS I SAS
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2026

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

22, Quai de la Rapée 75012 PARIS

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee).

Société par actions simplifiée
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 200 000€
512 802 596 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit SAS,
63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59,
www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre du Paris-Île de France. Société de
commissariat aux comptes membre de la
compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de
2 510 460€.
Siège social : 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-
Seine.
672 006 483 RCS Nanterre
TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483
00362. Code APE 6920Z.

Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon,
Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice,
Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



KPMG AUDIT FS I SAS
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

22, Quai de la Rapée
75012 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 200 000€
512 802 596 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit SAS,
63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 55 59,
www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Île de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460€.
Siège social : 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine.
672 006 483 RCS Nanterre
TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920Z.

Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 5 août 2026

Neuilly-sur-Seine, le 5 août 2026

KPMG AUDIT FS I SAS

PricewaterhouseCoopers Audit

Ulrich SARFATI
Associé

Pierre CLAVIE
Associé

Zineb EL MAANNI
Associée

IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2026

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Responsable de l'information

Monsieur Michel Ganzin, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,

Le 31 juillet 2026

Le Directeur Général